RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 18878
Numéro SIREN : 330 139 239
Nom ou dénomination : SCDM

Ce dépôt a été enregistré le 19/09/2019 sous le numéro de dépôt 109057



1918172701

DATE DEPOT :	2019-09-19
NUMERO DE DEPOT :	2019R109057
N° GESTION :	2006B18878
N° SIREN :	330139239
DENOMINATION :	SCDM
ADRESSE :	32 avenue Hoche 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2019/09/19
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	DECISION DE REDUCTION

06818878

SCDM
Société par actions simplifiée au capital de 180.181.110 euros
Siège social : Paris (75008), 32, avenue Hoche
330 139 239 RCS Paris

Acte déposé le :
Sous le N° : 109057

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2019

L'an 2019,
Le 19 septembre,
A 10 heures,

les actionnaires de la société se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation faite par Monsieur le Président, plus de quinze jours à l'avance, dans les formes prescrites par la loi et les statuts.

Puis le Président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après lecture du rapport du Président et du rapport des Commissaires aux comptes, décide de réduire le capital social d'un montant de 4.265.000 euros par rachat et annulation de 426.500 actions existantes de 10 euros chacune de valeur nominale.

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au Président pour réaliser cette réduction de capital et, en conséquence, pour procéder à la purge des oppositions éventuelles en vertu de l'article L 225-205 du Code de commerce applicable sur renvoi de l'article L 227-1 du même code, pour modifier les statuts de la société et pour accomplir tous les actes qui seraient nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme